

La lettre d'information des gestionnaires d'AMP de la façade atlantique

Lettre n°15 – Printemps 2021 - Numéro spécial - **bilan d'activités 2020 de la délégation de façade maritime Atlantique de l'OFB**

Ce numéro spécial concerne le bilan d'activités de la **délégation de façade maritime Atlantique** lors de la première année d'existence de l'**Office Français de la Biodiversité**. Il ne se veut pas exhaustif des missions de la "DFMATL" mais les illustre via différentes actions conduites en 2020, de l'appui aux politiques publiques à la gestion d'aires marines protégées en passant par des programmes d'acquisitions de connaissances

SOMMAIRE

▪ Elaboration des plans d'actions des DSF, quel rôle pour l'OFB ?.....	2
▪ Zones de protection fortes (ZPF)	3
▪ Enfin un plan national d'actions (PNA) pour le puffin des Baléares	4
▪ La prise en compte des activités de pêche professionnelle dans les sites Natura2000 a travers le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (feamp)	5
▪ Appui géomatique	6
▪ Cartographie d'habitats : exemple du maerl dans trois sites Natura2000 de Bretagne nord	7
▪ Campagne d'acquisition de connaissances par survol en Bretagne nord	8
▪ Fonds européen et Visio conférence, les outils indispensables pour réaliser des docobs	9
▪ NATURA 2000 en Pays de la Loire.....	11
▪ Appui technique auprès de l'Etat dans le cadre de la planification de l'éolien en mer et participation au débat public	13
▪ Cartographie des habitats marins du site Natura 2000 Massif dunaire Gâvre -Quiberon et zones humides associées	15
▪ Participation à la création du contenu de l'application Nav&Co	16

■ ELABORATION DES PLANS D' ACTIONS DES DSF, QUEL ROLE POUR L' OFB ?

Contact :
Olivier Abellard
olivier.abellard@ofb.gouv.fr

Les **documents stratégiques des façades** (DSF) nord atlantique Manche ouest (NAMO) et sud atlantique (SA) ont été validés à l'automne 2019. Elaborés par l'État, sous la responsabilité des préfets coordonnateurs de façade maritime, ces documents présentent l'état des lieux (partie 1), la vision à l'horizon 2030 et les objectifs stratégiques à atteindre à cette échéance (partie 2). Le volet opérationnel regroupant le dispositif de suivi permettant d'évaluer le respect des objectifs (partie 3) et le plan d'action, pour parvenir aux objectifs fixés préalablement (partie 4) sont entrés en phase de consultation depuis le vendredi 12 février 2021 avec comme première étape une saisine de l'autorité environnementale.

Le plan d'action opérationnel répond aux objectifs socio-économiques et environnementaux. Il se matérialise par un ensemble de « fiches » thématiques qui précisent notamment la nature des actions, leurs porteurs et partenaires associés ou encore leur calendrier de mise en œuvre. Il sera mis en œuvre à compter de 2022 aux échelles de territoires pertinentes. Le dispositif de suivi identifie un ensemble d'indicateurs et de dispositifs de collecte de données permettant, à partir de la situation de l'existant, de mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques.

L'élaboration de ces documents et en particulier le volet environnemental a impliqué les équipes de l'OFB (ECCUM, DFM Atlantique, PNM, les directions régionales littorales et nationales) tout au long de l'année 2020. Au-delà des contributions techniques pour l'élaboration des fiches, les discussions avec les services de l'Etat au niveau national et en façade ont porté sur la désignation des pilotes des actions et leur financement. L'OFB sera partie prenante pour une part significative des actions à vocation environnementale : à l'échelle nationale (pour les 4 DSF) près de 30 actions en tant que pilote et 94 actions en tant que contributeur. Outre la mobilisation des équipes internes, la mise en œuvre de ces programmes nécessitera le recrutement par l'OFB de 10 agents supplémentaires, plus 1000 mois CDD et un budget complémentaire de près de 16 millions d'euros sur toute la durée du programme (2022-2027). La mise en œuvre de ce plan d'action ambitieux ne pourra se faire sans l'implication de tous, une définition des priorités sur le volet marin à l'échelle des façades tout en s'articulant avec d'autres documents programmatiques comme la stratégie nationale aires protégées, qui est particulièrement structurante du travail de la délégation de façade maritime et des équipes de parc naturels marins. Le futur contrat d'objectif de l'OFB et la stratégie mer de l'OFB devront refléter ces priorités.

Sources documentaires : Les constituants de ces deux plans sont téléchargeables sur le site internet la DIRM NAMO et SA :

> NAMO : <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/saisine-de-l-autorite-environnementale-sur-les-a1212.html>

> SA : <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-ligne-des-documents-pda-et-dds-en-vue-de-a1195.html>

▪ ZONES DE PROTECTION FORTES (ZPF)

Contact :
Guillaume Paquignon
guillaume.paquignon@ofb.gouv.fr

Actuellement, 0,2% des eaux métropolitaines sont véritablement protégées. La directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et les documents stratégiques de façade (DSF) proposent de faire progresser ce chiffre d'ici 2030 en constituant à terme, un réseau de protections fortes cohérent, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes marins de chaque façade maritime en métropole. Une protection forte :

- porte sur **les enjeux écologiques prioritaires** de la DCSMM ;
- est prioritairement mise en place **au sein d'une Aire Marine Protégée (AMP)**, sauf cas particulier où sa création fait l'objet d'une volonté partagée ;
- dispose d'une **réglementation particulière des activités** pour permettre de **diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions** sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte ;
- s'appuie sur un **document de gestion** définissant des objectifs de protection et un **système d'évaluation** de l'efficacité du dispositif ;
- bénéficie d'un **dispositif de contrôle** opérationnel des activités.

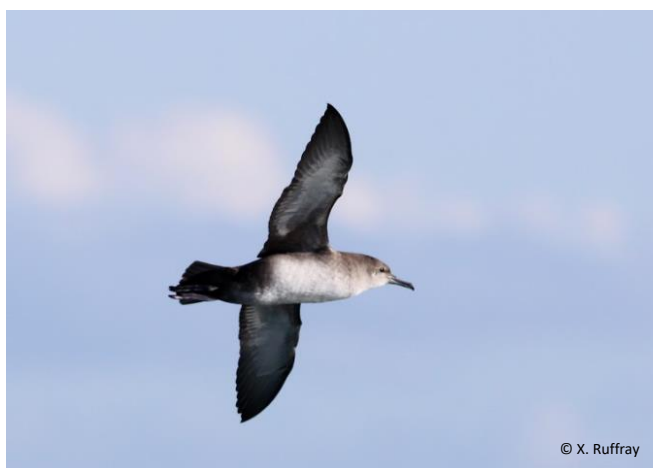
L'équipe de la délégation de façade maritime et les Parcs naturels marins, répartis sur tout le littoral atlantique, apportent un appui technique aux services de l'Etat pour définir des secteurs potentiels à protection forte au niveau local et des cibles à atteindre au niveau de la façade atlantique. Par ailleurs, la délégation a un rôle central à jouer en tant que gestionnaire de sites Natura 2000 et animateur du réseau d'AMP.

▪ ENFIN UN PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) POUR LE PUFFIN DES BALEARES

Contact :
Mathieu Entraygues
mathieu.entraygues@ofb.gouv.fr

Le Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), espèce d'oiseau nicheuse endémique des Baléares, est considéré comme l'oiseau marin le plus menacé d'Europe. La France a une forte responsabilité dans la conservation de cette espèce en période internuptiale (présence dans les eaux territoriales françaises atlantiques), et dans une moindre mesure en période de reproduction (présence en Mer Méditerranée).

Proposé par la délégation de façade maritime (DFM) Atlantique de l'OFB, et soutenu par le ministère en charge de l'écologie, le Plan National d'Actions (PNA) en faveur de cette espèce a été lancé. Le ministère a ensuite désigné une DREAL coordinatrice (DREAL Bretagne), qui a confié la rédaction du PNA à la DFM.



© X. Ruffray

Ce plan, qui vient d'être validée par le Ministère en ce début d'année, est le premier document stratégique national ayant pour objectif d'agir avec l'ensemble des partenaires ayant des leviers pour améliorer le statut défavorable de cette espèce. Il propose d'organiser un suivi cohérent de l'espèce et surtout de caractériser et de réduire les pressions qui pèsent sur cet oiseau marin. Une des actions phare sera de caractériser les interactions entre le Puffin et les engins de pêche, grâce à une très forte collaboration avec les acteurs de la pêche (un des sites d'étude se situe au sein de la zone de protection spéciale (ZPS) Natura2000 Secteur de l'île d'Yeu).

Ce PNA a été voulu très opérationnel et affiche, pour répondre aux 23 fiches actions, un budget prévisionnel de 1.5 millions d'euros, avec 73 % des financements déjà sécurisé. Pour assurer sa mise en œuvre, la DFM Atlantique vient de recruter un animateur qui prend son poste début juin.

LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE DANS LES SITES NATURA2000 A TRAVERS LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE (FEAMP)

Contact :
Hugues Casabonnet
hugues.casabonnet@ofb.gouv.fr

Deux projets européens initiés en 2017 et 2018 réunissant la délégation de façade maritime atlantique de l’OFB et les comités des pêches de Bretagne (HARPEGE II) d’une part et celui des Pays de la Loire et le comité national des pêches (LCN2000) d’autre part, se sont achevés en 2020.

Ces projets ont permis de prendre en compte les activités de pêche au sein de 8 sites Natura 2000 en mer majeurs de la façade atlantique, conformément à la loi « Biodiversité » et au code de l’environnement.

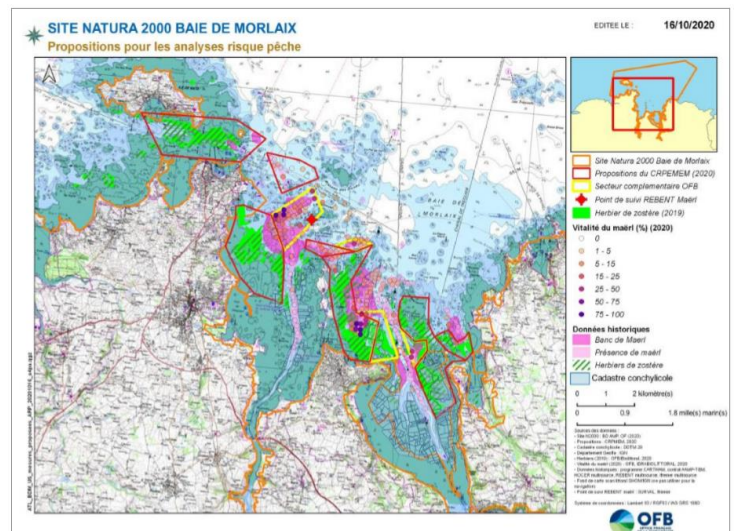
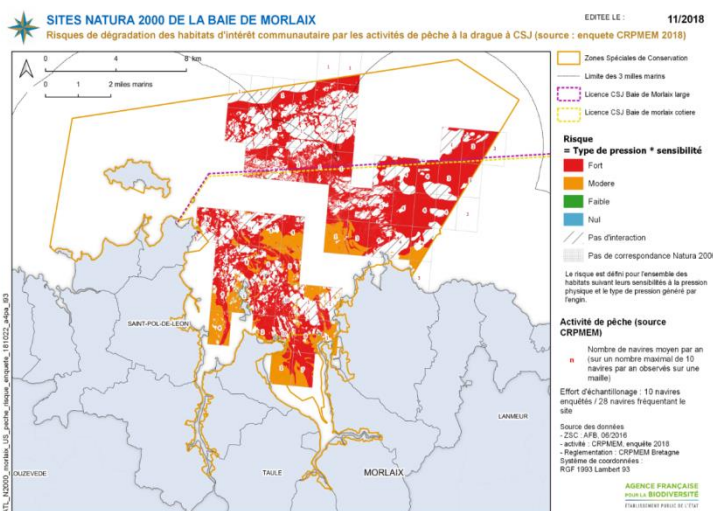
A partir d’un diagnostic des activités de pêche en présence, des analyses de risque de porter atteinte aux habitats d’intérêt communautaire ont été réalisées au sein de chaque site Natura 2000 et ont permis d’identifier :

- les activités de pêche ne portant pas atteinte aux objectifs de conservation du site ;
- les interactions entre un engin de pêche et un habitat pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation de chaque site ;
- différentes propositions de mesures de réduction de ces risques pour certains des sites Natura 2000.

Parmi les mesures proposées certaines ont été retenues par les autorités compétentes et sont d’ores et déjà mises en application par les professionnels de la pêche. Il s’agit à la fois de mesures :

- réglementaires : zone de conservation interdisant l’activité de dragues sur certains secteurs d’herbiers et de maërl (baie de Concarneau et baie de Morlaix) ;
- de sensibilisation des professionnels de la pêche aux enjeux et aux bonnes pratiques ;
- de suivi des activités afin de veiller à l’absence de risques nouveaux ou à leur augmentation ;

Ces travaux se poursuivent sur les sites pour lesquels les mesures de réduction des risques n’ont pas été définies et sur d’autres sites Natura 2000 de la façade en Bretagne dans le cadre d’un nouveau projet partenarial entre l’OFB et le comité des pêches.



▪ **APPUI GEOMATIQUE**

Contacts :

Mélanie Odion, Elodie Giacomini, Guilhem Autret

melanie.odion@ofb.gouv.fr

elodie.giacomini@ofb.gouv.fr

guilhem.autret@ofb.gouv.fr

L'appui géomatique, porté par les 3 chargés de mission, aux activités de la délégation de façade maritime atlantique et aux 3 parcs naturels marins de la façade (Iroise, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Bassin d'Arcachon) est transversal et s'inscrit du montage du projet (exemple : rédaction de CCTP) jusqu'à la diffusion de données.

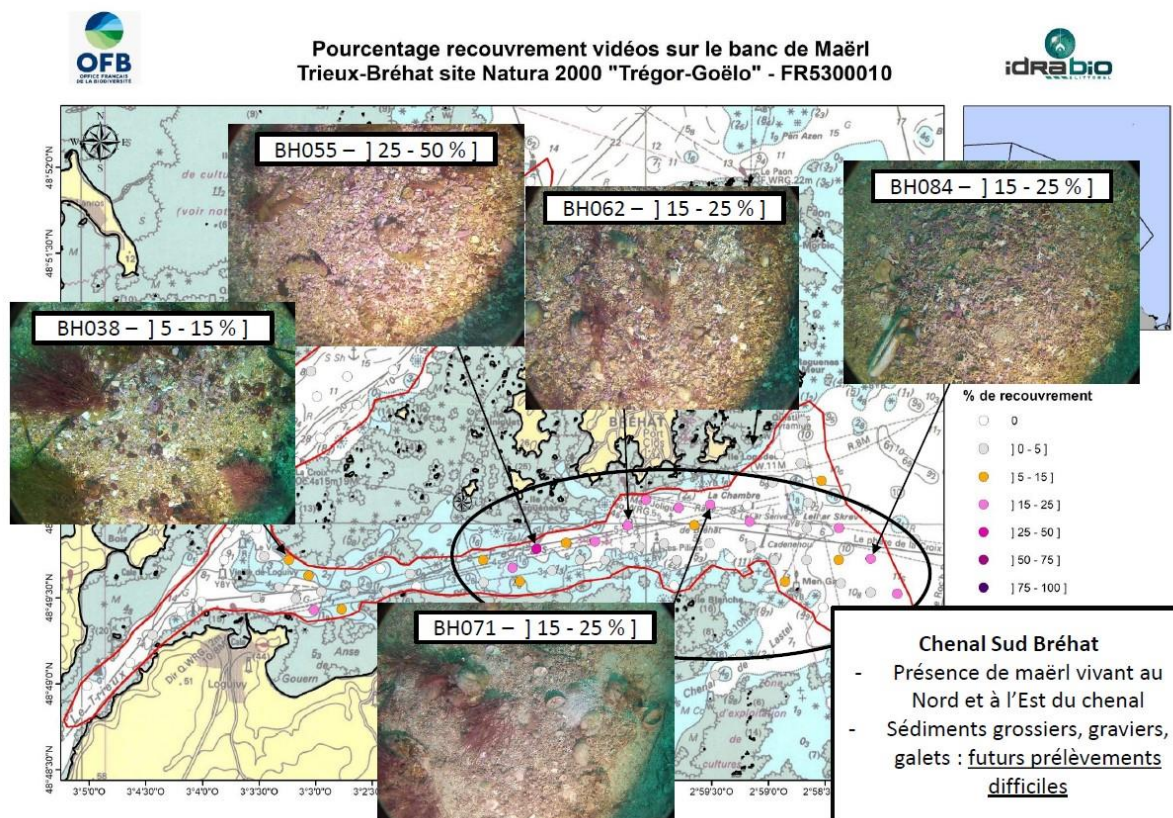
Quelques exemples d'activités ayant eu lieu en 2020 :

1. La gestion de données marines (acquisition, gestion, analyse, représentation) dans le cadre de l'élaboration de documents d'objectifs Natura 2000 : Cap d'Erquy – Cap Fréhel ; baie de Saint-Brieuc est ; îles Houat-Hoedic ; Mor-Braz ; estuaire de la Vilaine ; estuaire de la Loire externe ; Houtin Carcans ; Sud Pays Basque.
2. L'appui géomatique aux 3 parcs naturels marins notamment sur les projets suivants :
 - Participation à la rédaction et au suivi de différents marchés visant la cartographie des habitats marins et plus particulièrement du contrat de recherche et développement CartoHECo relatif à la CARTOgraphie des Habitats bEnthiques COtiers du Parc naturel marins de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.
L'appui géomatique a notamment consisté à rechercher des images satellites historiques exploitables (SPOT) pour les besoins du contrat et à commander l'acquisition de nouvelles images Pléiades ;
 - Projet inter-Parcs RESOBLO « Réseau d'observatoires des usages de loisirs » (PNM EGMP et PNM BA) ;
 - Participation à un colloque scientifique MerIGéo (extension de la RNN « Iroise ») : <https://www.merigeo.fr/Edition-2020/Communications-orales-2020>;
 - Appui aux équipes terrain (mise en œuvre et suivi de protocoles ; saisies de données ; outils mobiles et cartes dynamiques).
3. L'administration du portail MAIA (<https://www.maia-network.org/accueil>) qui diffuse des informations sur les aires marines protégées et des informations techniques aux gestionnaires d'AMP.
En 2020, les rubriques « espèces et habitats » et « réglementation », des fiches d'identité AMP, ont été revues. La rubrique « sensibilisation » a été développée pour répondre aux besoins de l'application mobile NavEco développée dans le cadre du projet Life Marha.
4. L'administration SIG du portail ESTAMP (<https://estamp.afbiodiversite.fr>)

■ **CARTOGRAPHIE D'HABITATS : EXEMPLE DU MAËRL DANS TROIS SITES NATURA2000 DE BRETAGNE NORD**

Contact :
Marie Le Baron
marie.le-baron@ofb.gouv.fr

Trégor-Goëlo - Trieux-Bréhat



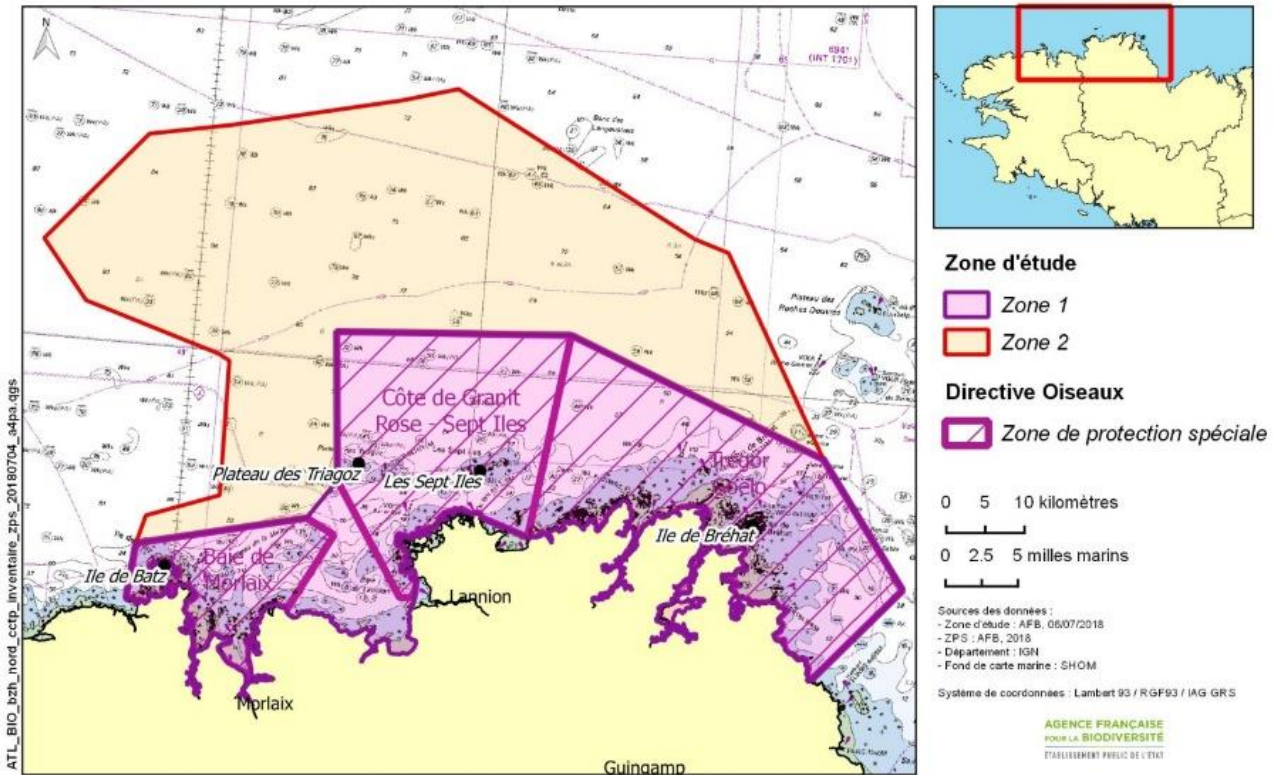
Suite à l'analyse des risques pêche réalisées ou en cours dans les sites N2000 Trégor Goëlo, Côte de Granit rose – Sept Iles, et Baie de Morlaix, il s'est avéré nécessaire de préciser les cartographies de l'habitat maërl (répartition spatiale et état de conservation) qui fait l'objet de mesures d'interdiction de dragage. L'étude est menée par le biais d'un marché confié au bureau d'études Idrabio & Littoral, qui a pour mission de réaliser une synthèse bibliographique des données historiques pré-existantes, et d'actualiser les connaissances via des observations de terrain par vidéo sous-marine et prélèvements de maërl pour en déterminer la vitalité et la richesse faunistique. Cette synthèse ainsi que les missions de terrain ont été réalisées dans le courant de l'année 2020. L'analyse des prélèvements ainsi que le rendu final de l'étude est attendu d'ici la fin de l'année 2021.

■ **CAMPAGNE D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES PAR SURVOL EN BRETAGNE NORD**

Contact :
Mathieu Entraygues
mathieu.entraygues@ofb.gouv.fr

Bretagne Nord
★ **Inventaire de la mégafaune marine par survol aérien**

EDITEE LE **06/07/2018**



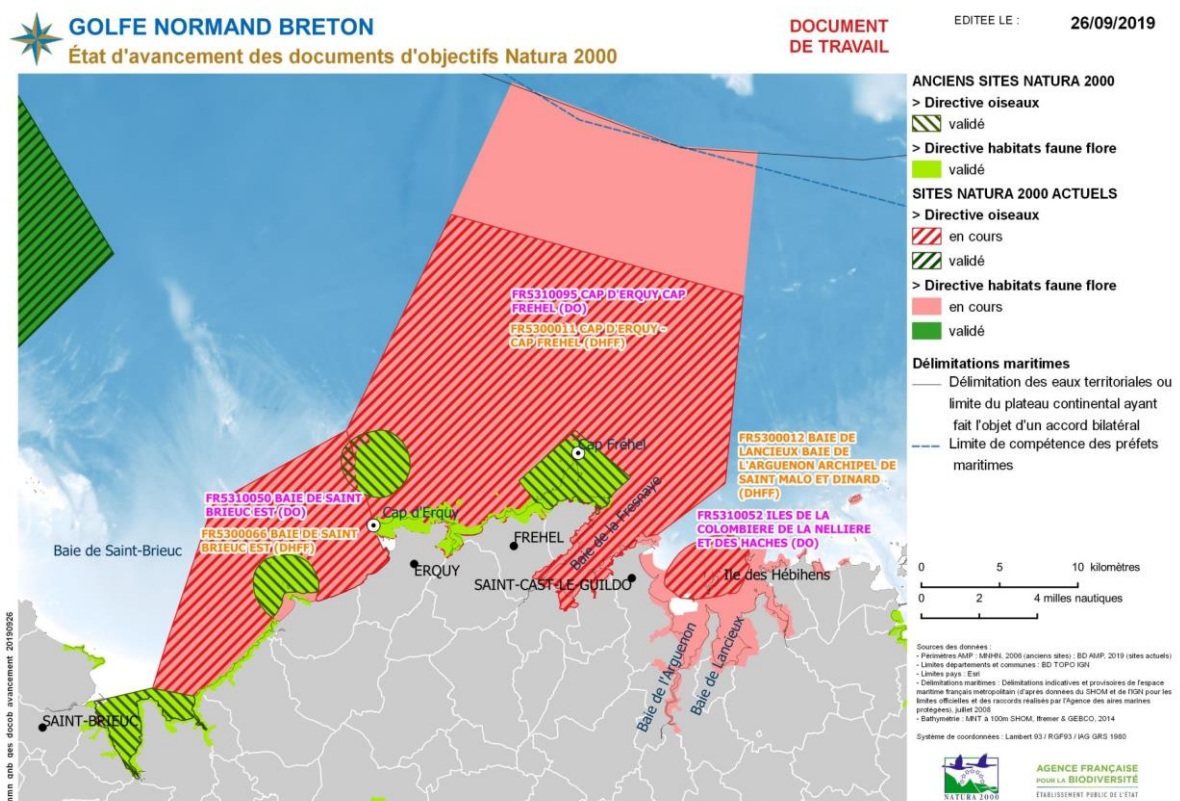
Dans le cadre de mesures des DOCOB des ZPS FR5310011 « Côte de Granit Rose – Sept îles », FR5310070 « Tregor Goëlo », FR5310073 Baie de Morlaix (zone 1 ci-après), de l'extension de la réserve nationale naturelle des Sept îles et du développement potentiel de l'éolien flottant dans ce secteur (zone 2 ci-après), l'OFB a souhaité acquérir des données spatialisées concernant la mégafaune marine (ainsi que des données concernant les macro-déchets et les traces de pollution) fréquentant ce grand secteur au cours de différentes périodes d'un cycle biologique annuel afin d'avoir une meilleure connaissance des enjeux écologiques dans cette zone.

A cause de la crise sanitaire, ces campagnes, qui devaient être clôturées fin 2020, seront finalisées en septembre 2021.

■ FONDS EUROPEEN ET VISIO CONFERENCE, LES OUTILS INDISPENSABLES POUR REALISER DES DOCOBS

Contacts :
Olivier Abellard, Pauline Blanchard
olivier.abellard@ofb.gouv.fr
pauline.blanchard@ofb.gouv.fr

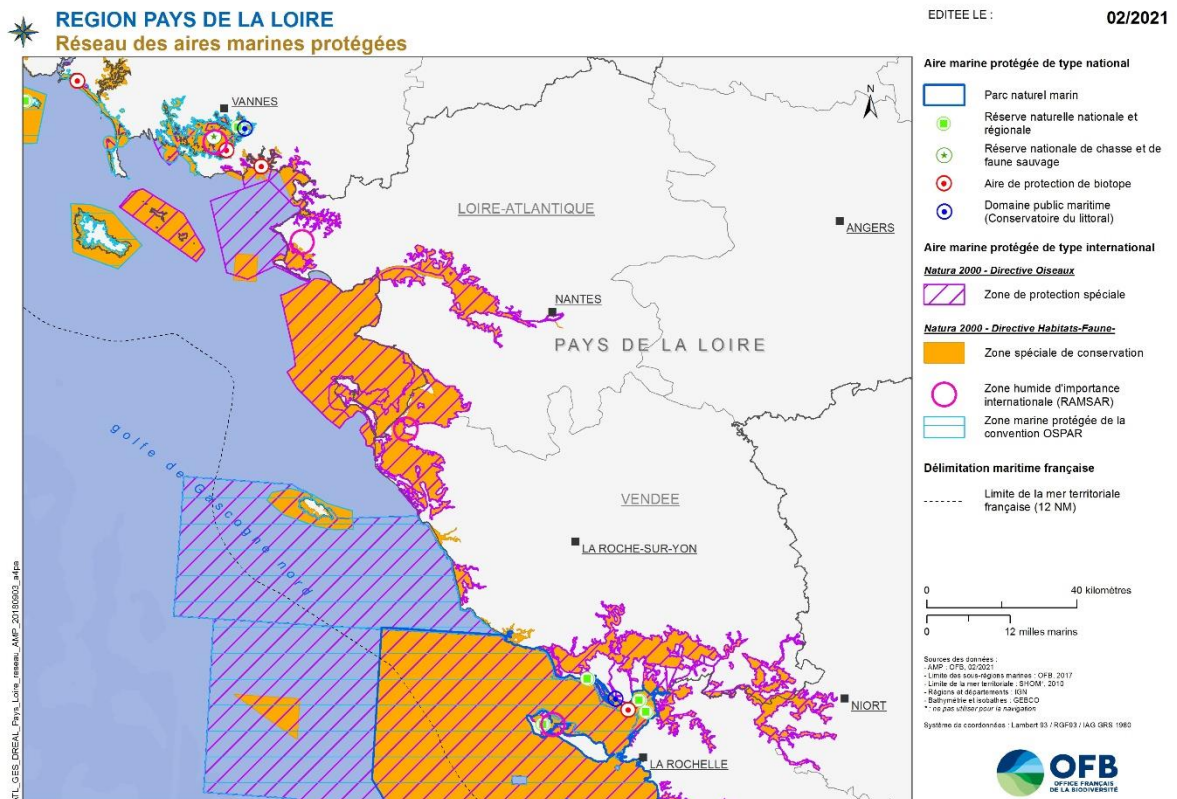
Dans le golfe normand breton, le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de département ont requis l'appui technique et scientifique de la délégation de façade maritime Atlantique pour élaborer les documents d'objectifs des sites Natura 2000 de Cap d'Erquy- Cap Fréhel et Saint Brieuc Est. Les COPIILs de ces deux sites mixtes, terrestres et marin, zone spéciale de conservation (ZSC, issue de la directive Natura 2000 habitat-faune -flore) et zone de protection spéciale (ZPS, issue de la directive Natura 2000 oiseaux) ont été organisés en octobre 2019. Le travail technique, démarré depuis janvier 2020, mobilise une équipe de 4 chargés de mission en plus des deux opérateurs recrutés par les collectivités territoriales désignées structures opératrices de chacun des deux sites par les préfets ; Saint Brieuc Armor Agglomération pour le site de « Saint Brieuc Est » et le syndicat mixte pour le site de Cap d'Erquy- Cap Fréhel. En parallèle, le CRPMEM Bretagne, structure de représentation des pêcheurs professionnels bretons, et la délégation de façade maritime (DFM) Atlantique de l'OFB collaborent dans le cadre du programme HARPEGE III pour conduire les analyses risques pêche (= l'équivalent d'une évaluation d'incidence adaptée aux activités de pêche professionnelle). C'est donc côté DFM Atlantique une équipe de 5 personnes qui s'active sur ces deux sites dont 3 sont recrutés en CDD sur des fonds européens (FEAMP, LIFE). Merci l'Europe ! Des crédits certes, mais aussi du temps et beaucoup d'anticipation en amont pour être prêt.



S'agissant de deux sites Natura 2000 voisins, tous deux inclus dans le périmètre des côtes d'Armor, la majorité des réunions et groupes de travail sont conduites en même temps. Gain de temps pour les acteurs du territoire mais aussi garantie de cohérence des politiques publiques et des futures mesures de gestion qui seront proposées à terme pour la gestion de ces deux sites. Ce sera l'étape suivante. Les diagnostics écologiques et socio-économiques qui devaient être terminés en décembre 2020 ont été décalés sur le premier trimestre 2021. Le COVID est passé par là. Les phases de confinement successives ont conduit à privilégier systématiquement la visio conférence. Un outil finalement bien pratique malgré nos appréhensions initiales. Ce sont 30 à 40 participants qui assistent à chacun des groupes de travail. Cet outil génère de bons retours à la fois des services de l'Etat et des acteurs. Le travail d'élaboration de ces DOCOBs se poursuivra jusqu'au premier trimestre 2023. Il sera grand temps de terminer. Une partie des collègues recrutés sur fonds européens devront déjà quitter l'équipe projet...

■ NATURA 2000 EN PAYS DE LA LOIRE

Contact :
Laure Dupéchaud, Emilie Ardouin
laure.dupechaud@ofb.gouv.fr
emilie.ardouin@ofb.gouv.fr



Les sites Natura 2000 des Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé et étang de Pont-de-Fer et de Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et Dunes de Pen Bron, désignés au titre des directives habitats, faune, flore et oiseaux, sont gérés par Cap atlantique. L’OFB a financé une cartographie des habitats marins pour actualiser une ancienne cartographie et voir les évolutions du milieu, afin de permettre à Cap Atlantique d’adapter sa gestion aux réalités du terrain.

<https://www.cap-atlantique.fr/linstitution/les-politiques-publiques-de-cap-atlantique/biodiversite/natura-2000>

Sur la Baie de Bourgneuf, partie marine du site Natura 2000 Marais breton, baie de Bourgneuf, ile de Noirmoutier et forêt de Monts, désigné au titre des directives habitats, faune, flore et oiseaux, des cartographies très partielles avaient été réalisées. Le syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf, gestionnaire du site va pouvoir s’appuyer sur cette nouvelle connaissance pour mener ses actions d’animation du document d’objectifs.

http://www.baie-bourgneuf.com/?page_id=138

Les sites Natura 2000 situés à l’embouchure de la Loire, nommés « estuaire de la Loire externe » désignés au titre des directives habitats, faune, flore et oiseaux, sont gérés par l’OFB. Leur document d’objectifs est en cours de rédaction, en lien avec le comité de pilotage dont sont membres de nombreux acteurs du territoire : collectivités, professionnels, associations, ... les diagnostics environnementaux et socio-économiques ont été validés en 2020 et le travail se poursuit vers la définition des objectifs et mesures de gestion.

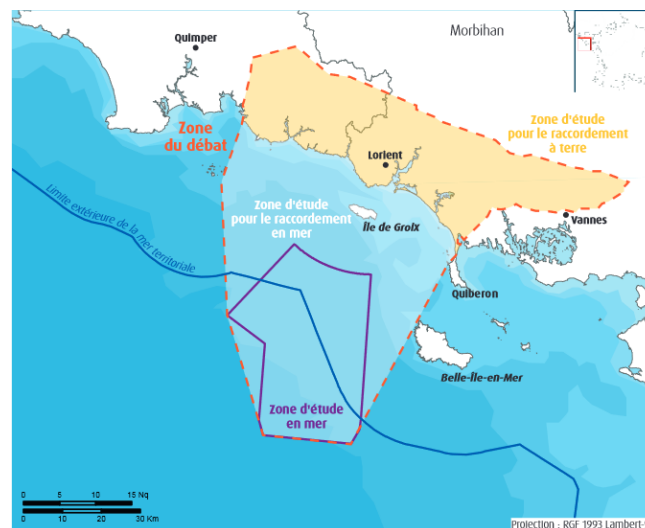
<http://estuaire-loire-externe.n2000.fr/>

Le site Natura 2000 « Mor Braz » est désigné au titre de la directive oiseaux, et géré par l’OFB. Son document d’objectifs est en cours d’élaboration. Issus de synthèses bibliographiques et d’entretiens réalisés courant 2020 avec les experts naturalistes locaux et les différents usagers et socio-professionnels concernés, les diagnostics écologique et socio-économique seront soumis à la validation du comité de pilotage début 2021. La concertation se poursuivra avec les acteurs du site pour définir des objectifs de conservation et des mesures de gestion adéquates. Ce travail est mené de concert avec la rédaction des Docobs des sites Natura 2000 voisins « Houat-Hoedic » et « Baie de Vilaine » dans le Morbihan (56), avec lesquels le site « Mor Braz » constitue une vaste entité fonctionnelle pour les oiseaux marins.

■ APPUI TECHNIQUE AUPRES DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER ET PARTICIPATION AU DÉBAT PUBLIC

Contact : Morgane Remaud
morgane.remaud@ofb.gouv.fr

Pour répondre à l'objectif d'atteindre 40 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité en 2030, la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit l'attribution au large de la Bretagne Sud de deux projets de parc éolien flottant, l'un de 250 MW, l'autre pouvant aller jusqu'à 500 MW. La zone d'étude en mer¹ (ou macrozone) pour le développement de ces deux projets se situe dans le prolongement au large du projet de ferme pilote d'éolienne flottante Groix-Belle-Ile et représente une surface de 1330 km². Le raccordement électrique de ces deux projets pourrait être mutualisé.



Le projet est porté par l'Etat (Direction Générale de l'Energie et du Climat) qui a mandaté des bureaux d'études (TBM, SOMME et GEONOMIE) pour réaliser une analyse bibliographique environnementale, afin d'apporter des éléments de connaissances pour aider à identifier des zones préférentielles au sein desquelles les impacts sur l'environnement et sur les activités humaines seraient les plus faibles. En effet, depuis la Loi Essoc du 10 août 2018, l'Etat doit désormais saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour organiser la consultation du public notamment sur le choix de la localisation des zones préférentielles au sein des macro-zones avant que les lauréats des projets éoliens ne soient désignés sur une zone de projet plus restreinte. Le principe de cet exercice de planification doit répondre à la phase « évitement » de la séquence Eviter-Réduire-Compenser, en prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux pour éviter les zones de plus fortes sensibilités environnementales.

C'est dans ce cadre que la délégation de façade maritime Atlantique est intervenue en appui technique auprès de la DGEC, sur la production des éléments de connaissances, et particulièrement sur le volet

¹ La définition de cette zone d'étude provient des résultats de l'exercice d'identification des zones propices pour le développement de l'éolien flottant menée en 2017 par la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML) de Bretagne, et a été repris dans les cartes de vocation des usages en mer du Document Stratégique de Façade (DSF).

avifaune et mammifères marins (l'IFREMER se chargeant du volet ichtyofaune et habitats benthiques). L'appui technique de l'OFB s'est matérialisé à travers :

- Une aide au recensement des données existantes et à la mise à disposition des données environnementales,
- Un appui méthodologique,
- Un appui sur la production cartographique,
- Une relecture générale des livrables.

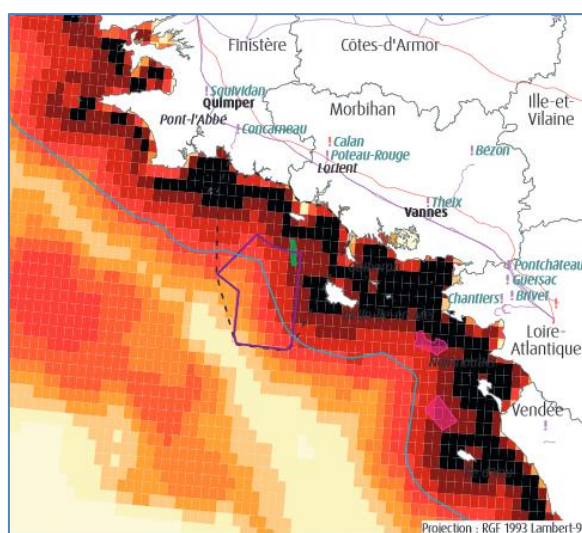


Figure 1 : Carte de synthèse des risques d'effet sur les oiseaux marins à la collision/ perte d'habitat fonctionnel, extrait du Dossier du maître d'ouvrage, partie environnement, juillet 2020.

La délégation de façade maritime Atlantique a également présenté les principaux enjeux environnementaux et les principaux impacts attendus à la réunion « Environnement » du débat public (organisé entre le 20 juillet et le 21 décembre 2020)² et réalisé un cahier d'acteur³ mettant en avant l'importance de réaliser des campagnes d'acquisitions de connaissances en mer notamment sur la fréquentation des oiseaux et des mammifères marins.

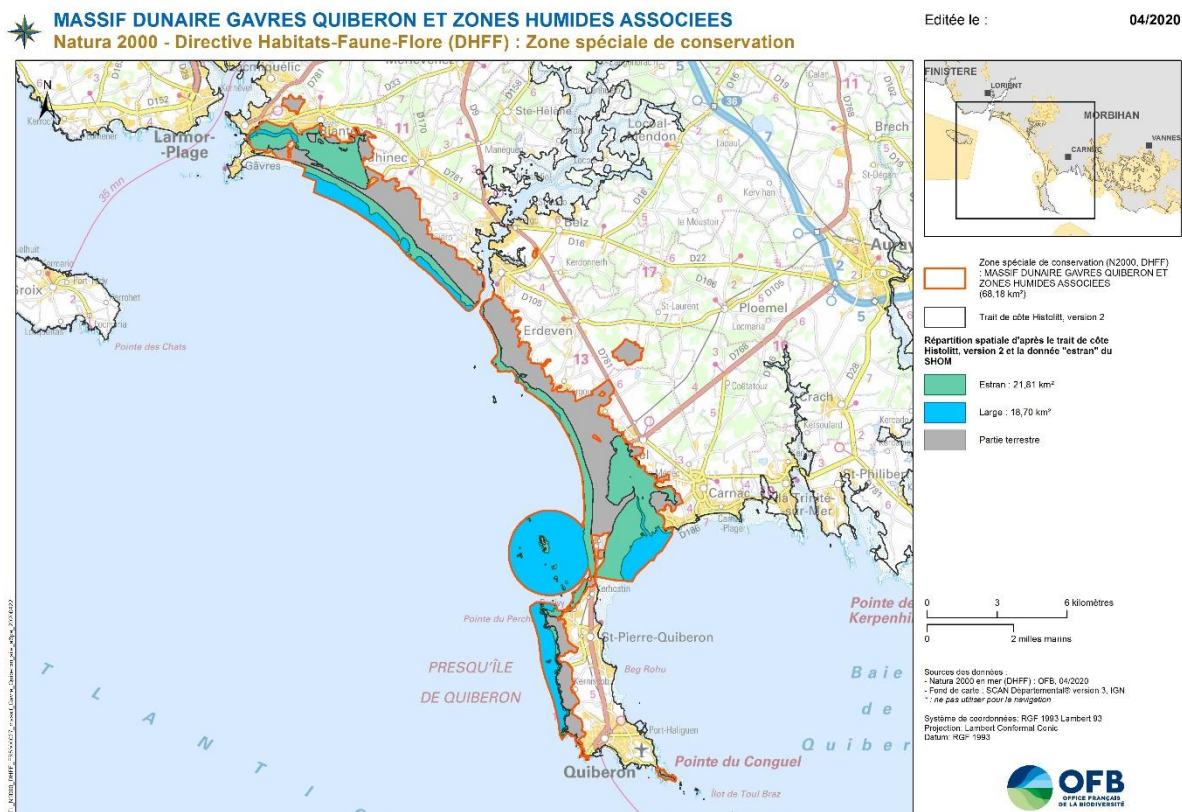
² <https://eolbretsud.debatpublic.fr/de-quoi-debat-on/le-projet/>

³ <https://eolbretsud.debatpublic.fr/wp-content/uploads/EolBredSud-Cahierdacteur-09-OFB.pdf>

■ **CARTOGRAPHIE DES HABITATS MARINS DU SITE NATURA 2000 MASSIF DUNAIRE GAVRE -QUIBERON ET ZONES HUMIDES ASSOCIEES**

Contact : Morgane Remaud
morgane.remaud@ofb.gouv.fr

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 et de la révision du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 « Massif dunaire Gâvre -Quiberon et zones humides associées », il s'est avéré nécessaire d'actualiser et de compléter la cartographie des habitats marins. La délégation de façade maritime Atlantique qui intervient en appui technique auprès du Syndicat Mixte Grand Site Gâvre Quiberon, a donc lancé un marché pour répondre à ce besoin. L'étude cartographique englobe les habitats marins immergés et ceux situés dans la zone de balancement des marées du site Natura 2000.



L'objectif étant d'avoir une cartographie des habitats marins la plus exhaustive possible sur ce site Natura 2000 et de pouvoir décrire les habitats à travers les fonctionnalités écologiques qu'ils offrent aux espèces (zone de reproduction, zone d'alimentation...), les dynamiques naturelles observées ainsi que leur état de conservation au regard des menaces et des pressions qui s'exercent. L'étude se termine au printemps 2022.

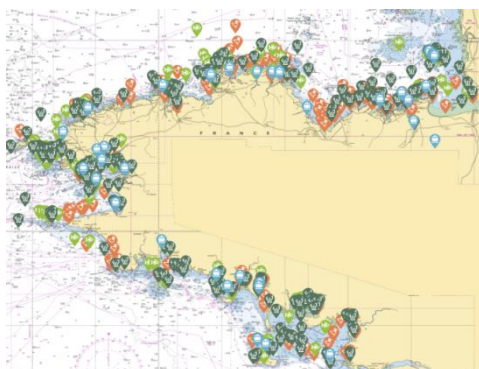
■ PARTICIPATION A LA CREATION DU CONTENU DE L'APPLICATION NAV&CO



Contacts :
Marion Collin, Marie Le Baron
marion.collin@ofb.gouv.fr ; marie.le-baron@ofb.gouv.fr

L'application Nav&Co, développée par l'OFB (dans le cadre du projet Life Marha) et le Shom, est sortie en juin 2020 pour la zone de navigation bretonne (uniquement sur Android). Cette application a été développée comme un compagnon de navigation (carte marine interactive), qui permet de sensibiliser les navigateurs à l'importance des habitats marins et de la biodiversité en général, dans la zone où ils naviguent. Nav&Co contient également des informations quant à la réglementation présente dans la zone ou encore une fonction de réalité augmentée pour la reconnaissance des balises et amers. Durant la création de l'application, le réseau de gestionnaires d'AMP a été fortement mobilisé afin de créer les points d'informations disponibles dans l'application, qu'ils concernent les fonds marins, oiseaux, mammifères marins ou autres.

Après plusieurs mois de fonctionnement depuis sa sortie, le bilan de la première version de cette application est désormais disponible. Au total, on recense plus de 7500 utilisateurs depuis la sortie de l'application, avec un intérêt avéré sur les points d'intérêts environnementaux disponibles. Notamment, 63% des utilisateurs souhaiteraient plus d'informations sur les fonds marins, 46% sur les animaux marins et les oiseaux, et 40% sur les bonnes pratiques à suivre.



Au vu de ces résultats, les gestionnaires d'AMP sont actuellement re-sollicités depuis le début de l'année, en vue d'augmenter les données disponibles dans l'application. Cela passe notamment par la création de nouveaux points d'intérêt environnementaux ainsi que la mise à jour des réglementations en vigueur. Ces nouvelles données seront disponibles dans l'application d'ici l'été 2021.

Vous pouvez télécharger l'application ici :

https://play.google.com/store/apps/details?id=com.navco&hl=en_US

Pour plus d'informations sur Nav&Co et sur le programme Life intégré Marha :

<https://www.life-marha.fr/>

Ont participé à ce numéro : L'équipe de la délégation de façade maritime atlantique de l'OFB

Crédits photographiques : Yves Gladu (en-tête)

